

LA DER

Le 24 octobre 2020

!!! ATTENTION !!! Cette année il n'y a que le samedi !!!!

Avis de course :

Cette régata est soumise aux règles du RCV 2017-2020, à celles du Swiss Sailing, celles de l'ACVL et enfin des instructions particulières de course du CVVi, sur le panneau officiel au club-house et aux ordres du starter.

Classes invitées TCF 1 à 4 - M1 à M3 - TCFX et la classe H

Ainsi que les bateaux mon jauges : HJ.

Fin des inscriptions 1 heure avant le départ.

SAMEDI

Parcours :

Classes M1àM2-TCF 1 + 2 -TCFX

Villeneuve-Clarens-Rhône-Villeneuve

Classes M3-TCF 3+ 4 - HJ.

Villeneuve-Clarens-Gd canal-Villeneuve

Classes H:

Villeneuve-Gd canal-Villeneuve

La ligne de départ est définie par le mât du bateau start et une bouée à laisser à bâbord.
La bouée d'arrivée est définie par le mât de start placé sur la digue nord du port de l'Ouchettaz et une bouée placée à 200 m au large. Toutes les bouées du parcours sont à laisser à **bâbord**.

Horaire (toutes classes)

10h 55	Attention	Envoyer le pavillon « CVVi »	+ coup de canon
10h 56	Préparatoire	Envoyer le pavillon « P »	+ coup de canon
10h 59	Une minute	Amener le pavillon « P »	+ long coup de trompette
11h 00	Départ	Amener le pavillon « CVVi »	+ coup de canon

17h 00 Clôture

Contact téléphonique

Comité de course, tél. 078 / 626 66 36 ou 078 / 901 31 61, bateau du sauvetage 079/433 29 79

Réduction de parcours :

Le pavillon « S » sur une bouée annonce aux concurrents qu'ils sont renvoyés directement vers l'arrivée, en ignorant toute marque posée.

Réclamations + zone d'interdiction à la navigation :

- Le pavillon rouge doit être utilisé comme pavillon de réclamation.
- Les réclamations seront déposées par écrit au secrétariat selon la procédure de la règle 61, au plus tard dans l'heure suivant l'arrivée du dernier bateau. Les réclamants utiliseront les formulaires officiels mis à leur disposition.
- L'heure et le lieu des délibérations seront indiqués sur le tableau officiel dès la clôture du délai de réclamation.
- Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des voiliers objets d'une réclamation par le comité de course ou le jury seront affichés sur le tableau officiel au plus tard dans l'heure suivant l'arrivée du dernier bateau.
- Une pénalité d'une ½ heure sera infligée au bateau navigant dans les zones d'interdiction (à l'intérieur des bouées jaunes de la drague). Donc pour ce cas la règle 61 des RCV s'annule.

Responsabilité :

La responsabilité du propriétaire, dans les cas sortant des limites des règles de course, est engagée selon les lois civiles en vigueur. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.

Distribution des prix :

Elle aura lieu le **samedi 24 octobre 2020 1h30 après l'arrivée du dernier**, au club-house

BON VENT !

CVVi, le Comité de course, septembre 2020